



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



RAPPORT ANNUEL
2015-2016



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY	4
MEMBRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS	5
LES BONS COUPS DES ÉLÈVES ET DES MEMBRES DU PERSONNEL	7
PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014-2019	16
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE	21
ÉLÉMENTS RELATIFS À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	22
PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CONSTATS	23
ACTIONS ET DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES	25
BILAN DES ÉTATS FINANCIERS	26
LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS COMPARATIFS 2014-2015	27
FORCES AVENIR	28
RÈGLEMENTS RELATIFS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES DE LA CSRS	32

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, notre organisation a traversé des périodes de changements qui ont amené la mise en place de grands projets.

Notre personnel a pris les bouchées doubles pour assurer le suivi des objectifs que nous avons mis en place. Au chapitre des améliorations de nos infrastructures, soulignons l'annonce de deux projets d'agrandissement d'écoles dans les communautés de Saint-Honoré et Saint-David-de-Falardeau. En plus d'améliorer la qualité de nos services auprès des élèves de milieux ruraux, ces investissements permettront d'offrir à nos jeunes, de même qu'à la population de ces secteurs, un environnement sain et sécuritaire dans la pratique d'activités physiques. Ces projets reliés à une aide financière gouvernementale de plus de 10 M \$ connaîtront leur aboutissement en 2016-2017.

La réussite étant au centre de nos préoccupations, nous sommes fiers de mentionner que notre Commission scolaire a réussi à améliorer le taux de diplomation et de qualification de ses élèves de moins de 20 ans. Les progrès de nos jeunes sont deux fois plus importants que ceux des jeunes de l'ensemble du Québec. Les membres du conseil des commissaires et de la direction générale de la CSRS tiennent à souligner le travail remarquable et l'implication du personnel qui met tout en œuvre pour assurer la réussite et la persévérance de tous nos élèves, jeunes et adultes.

Le projet de loi 86 a mobilisé l'ensemble des quatre commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tout comme plusieurs autres au Québec. Soucieuse des répercussions d'une éventuelle abolition des élections scolaires entraînant ainsi une transformation radicale du mode de gouvernance des commissions scolaires au Québec, notre organisation s'est ralliée aux voix désireuses d'être entendues à la commission parlementaire sur le projet de loi 86.

Le lancement de notre fondation, la Fondation de la réussite du Fjord, figure parmi les gestes concrets qui permettront à nos élèves de se dépasser, de mettre de l'avant eux-mêmes des projets novateurs et de réaliser leurs rêves. L'organisme devrait être en mesure de soutenir des projets dès 2016-2017 et a pour mission de répondre à des besoins touchant une clientèle diversifiée.

Toujours à l'affût d'innovation, notre organisation est fière de compter dans ses rangs la première école certifiée équitable (Fairtrade Canada). En effet, l'école secondaire des Grandes-Marées est devenue la première école certifiée équitable au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les membres du conseil et de la direction générale de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay tiennent à remercier le personnel qui, à chaque jour, se donne comme mission d'aider nos jeunes à persévérer et à atteindre leurs objectifs.

Antonin Simard
président



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

ÉCOLES PRIMAIRES

ANDRÉ-GAGNON

Gynette Blackburn, directrice

ANTOINE-DE SAINT-EXUPÉRY

Cinette Tremblay, directrice

Mélanie Girard, directrice par intérim

DE LA PULPERIE

Stéphane Minier, directeur

DES QUATRE-VENTS / LA CARRIÈRE

Marc Girard, directeur

DU VALLON / MARIE-MÉDIATRICE / SAINT-FÉLIX

Brigitte Bellemare, directrice

FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

Luc Émond, directeur

JEAN-FORTIN / LA SOURCE

Sonia Deschênes, directrice

Pascal Martel, directeur adjoint

LE ROSEAU / SAINTE-ROSE

Annie Gaudreault, directrice

L'HORIZON / SAINTE-BERNADETTE

Sonia Sirois, directrice

MÉDÉRIC-GRAVEL

Mireille Boutin, directrice

MONT-VALIN / SAINTE-CLAIRE

Hervey Beaulieu, directeur

NOTRE-DAME / DES JOLIS-PRÉS

Isabelle Boivin, directrice

Sandra Boulianne, directrice par intérim

Virginie Allahan-Pilote, directrice adjointe

NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

France Tremblay, directrice

SAINT-CŒUR-DE-MARIE / SAINT-ANTOINE

Jean-François Proulx, directeur

SAINT-DAVID

Sylvain Morissette, directeur

SAINT-DENIS / SAINT-ISIDORE

Louise Noël, directrice

SAINT-JOSEPH

Astrid Desmeules, directrice

SAINTE-THÉRÈSE

Micheline Reid, directrice

VANIER / SAINT-GABRIEL

Marie-Claude Tremblay, directrice

ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

FRÉCHETTE

Line Fortin, directrice

Raynald Gagné, directeur par intérim

ÉCOLES SECONDAIRES

CHARLES-GRAVEL

Johanne Allard, directrice

Isabelle Gauthier, directrice adjointe

Karine Lavoie, directrice adjointe

Pascale Simard, directrice adjointe

Serge Tremblay, directeur adjoint

Stéphane Angers, gestionnaire d'établissement

DE L'ODYSSÉE LAFONTAINE

ET DOMINIQUE-RACINE

Carl Bouchard, directeur

Patricia Aubut, directrice adjointe

Alain Bélanger, directeur adjoint

Catherine Boivin, directrice adjointe

Gilbert Paiement, directeur adjoint

Marie-Josée Simard, directrice adjointe

Armand Bergeron, gestionnaire adm. d'établissement

DES GRANDES-MARÉES

Marie-Josée Tremblay, directrice

Michelle David, directrice adjointe

Claude Tremblay, directeur adjoint

Claude A. Tremblay, gestionnaire

d'établissement

CENTRE DE FORMATION

GÉNÉRALE DES ADULTES

CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE

DES ADULTES DES RIVES-DU-

SAGUENAY

Patricia Bouchard, directrice

France Tremblay, directrice adjointe

CENTRES DE FORMATION

PROFESSIONNELLE

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

Monique Beaudry, directrice

L'OASIS

Dominic Boily, directeur

Sarah Drolet, directrice adjointe

Lancy Gagnon, directrice adjointe

par intérim

CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE DU FJORD

Linda Fortin, directrice

Régis Lavoie, directeur adjoint

MEMBRES DU CONSEIL

DES COMMISSAIRES PAR CIRCONSCRIPTION



Antonin Simard
président



#2 Jean-Claude
MARTEL (Vice-président)



#1 Raymond-Marie
MALLETTE



#3 Jimmy
TREMBLAY



#4 Diane
GAUTHIER



#5 Michel
GIRARD



#6 Hélène
DE CHAMPLAIN



#7 Sonia
DESGAGNÉ



#8 Marc
LAROCQUE



#9 Ruth
GAGNON



#10 France
GAGNÉ (Vice-présidente)



#11 Diane
DURAND



#12 Sylvie
BELZILE



Francis BÉRUBÉ
commissaire-parent
secteur primaire



Caroline TREMBLAY
commissaire-parent
secteur primaire



Annick LAROUCHE
commissaire-parent
secteur secondaire



Robert TREMBLAY
commissaire-parent
comité EHDAA

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE

STÉPHANE CÔTÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL
GILLES ROUTHIER DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
GILLES ROUTHIER DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET COMMUNICATION
JOSÉE GAUDREULT DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM
HÉLÈNE AUBIN CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SARAH TREMBLAY SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES

JOSÉE GAUDREULT DIRECTRICE
CATHERINE GAGNÉ DIRECTRICE PAR INTÉRIM
CATHERINE GAGNÉ DIRECTRICE ADJOINTE
GINETTE TREMBLAY DIRECTRICE ADJOINTE PAR INTÉRIM
ISABELLE BOVIN DIRECTRICE ADJOINTE
ANNIE GIRARD RÉGISSEUSE DU TRANSPORT

SERVICES ÉDUCATIFS ADULTES

JEAN BLACKBURN DIRECTEUR
ÉRIC NADEAU COORDONNATEUR

SERVICE INFORMATIQUE

PAUL LALANCETTE DIRECTEUR

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

JOCELYN OUELLET DIRECTEUR
GENEVIÈVE GILBERT DIRECTRICE ADJOINTE
CHANTALE FORTIN COORDONNATRICE
ANDRÉE-ANNE GAGNON AGENTE D'ADMINISTRATION
LISE PÂQUET AGENTE D'ADMINISTRATION

SERVICE

DES RESSOURCES MATÉRIELLES

MARTIN DESCHÊNES DIRECTEUR
SÉBASTIEN MALENFANT DIRECTEUR ADJOINT
CLAUDE A. TREMBLAY DIRECTEUR ADJOINT
ALAIN DUCHESNE RÉGISSEUR
JULIE GAUDREULT AGENTE D'ADMINISTRATION

SERVICE

DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CARL DUCHESNE DIRECTEUR
AUDREY LAVOIE COORDONNATRICE
FRANCIS MALTAIS RÉGISSEUR
FRANCE TREMBLAY AGENTE D'ADMINISTRATION

EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

CAROLINE TREMBLAY PRÉSIDENTE
CHANTALE MORNEAU VICE-PRÉSIDENTE
VIRGINIE BOUDREault SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
GAÉTAN GAGNON DIRECTEUR
JOVANNY MORIN DIRECTEUR

LES BONS COUPS

MÉDAILLE AU MÉRITE DU GOUVERNEUR
GÉNÉRAL DU CANADA

Les élèves et le personnel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay se sont démarqués tout au long de l'année scolaire. Les projets et participations aux différents concours ou compétitions de tout acabit ont été nombreux. Plusieurs de ces exploits et réalisations ont défrayé la manchette dans les médias ou sur les différentes plates-formes électroniques. Félicitations aux élèves et aux membres de notre personnel qui ont récolté les honneurs!

Félicitations à Éléonore Provencher (école De L'Odysée / Dominique-Racine), Maxime Cinq-Mars (école secondaire Charles-Gravel), Maxine Joly (école secondaire des Grandes-Marées), et Sarah Bergeron (école secondaire Fréchette), récipiendaires de la médaille académique du Gouverneur général du Canada 2015-2016. Ces quatre jeunes ont obtenu la plus haute moyenne à la fin de leurs études (4^e et 5^e secondaire) dans leur école respective.



ÉLÉONORE PROVENCHER, DE L'ÉCOLE DE L'ODYSSÉE / DOMINIQUE-RACINE

Éléonore Provencher a terminé ses études secondaires avec une moyenne générale de 95,15 %. Étudiante au Cégep de Jonquière, cette passionnée de sciences fait partie du sport-études et de l'équipe de volley-ball féminin des Gaillards. On la décrit comme étant une jeune femme compétitive, altruiste, toujours prête à aider les personnes autour d'elle.

Sur la photo, le directeur de l'école De L'Odysée / Dominique-Racine, M. Carl Bouchard et le président de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay M. Antonin Simard entourent Éléonore.



MAXIME CINQ-MARS, DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHARLES-GRAVEL

Maxime Cinq-Mars a terminé son secondaire avec une moyenne générale de 94,42 %. De tempérament calme, Maxime est un jeune homme ordonné et studieux. Musicien à ses heures, il joue du piano et de la guitare, en plus de cumuler un emploi. Sa première session en sciences naturelles au Cégep de Chicoutimi promet déjà. Il aimerait se diriger vers l'université en mathématique.

Sur la photo, la directrice de l'école Charles-Gravel, Mme Johanne Allard et le président de la Commission scolaire des Rive-du-Saguenay, M. Antonin Simard accompagnent Maxime.

LES BONS COUPS

MÉDAILLE AU MÉRITE DU GOUVERNEUR
GÉNÉRAL DU CANADA



MAXINE JOLY, DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES GRANDES-MARÉES

Maxine Joly a terminé son secondaire à l'école secondaire des Grandes-Marées avec une moyenne de 94 %. Maxine est une personne active et sportive. Passionnée de volleyball, elle s'entraîne tout en poursuivant des études au Cégep de Jonquière en sciences de la nature. Elle aimerait se diriger vers le domaine médical.

Sur la photo, Maxine pose en compagnie de son enseignante titulaire, Mme Marie-Claude Gagnon et du Président de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, M. Antonin Simard.



SARAH BERGERON, DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FRÉCHETTE

La moyenne générale de Sarah Bergeron à la fin de ses études secondaires était de 84,04 %. Elle étudie présentement au Cégep de Jonquière en Art et technologie des médias, plus précisément en Intégration multimédia. Passionnée de lecture, cette jeune femme de Rivière-Éternité adore non seulement les livres, elle les dévore.

Sur la photo, Sarah est accompagnée de son titulaire M. Éric Thibeault et du Président de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, M. Antonin Simard.

LES BONS COUPS

PRIX DE RECONNAISSANCE ESSOR

Un projet artistique novateur a permis à nos élèves de se démarquer sur la scène musicale. Inspirés du patrimoine culturel québécois, ils ont profité du mois de la culture à l'école pour marier langue française et musique en participant au Défi artistique Prête ta voix à la musique.

Chapeau aux jeunes et au personnel, ainsi qu'aux précieux partenaires impliqués dans ce défi artistique musical : le Conservatoire de musique de Saguenay, les Écoles de musique de La Baie et de Chicoutimi et le Programme Culture Éducation.



De gauche à droite sur la photo :
Louise Bouchard, directrice du conservatoire
Marie Bélanger, directrice pédagogique et enseignante à l'école de musique de La Baie
Isabelle Boivin, Programme Culture Éducation de Ville de Saguenay
Cécilia Coulombe, conseillère pédagogique, C.S.R.S.
Serge Tremblay, enseignant de musique, école La Carrière
Daniel Cloutier, sous-ministre adjoint aux politiques et sociétés d'État au ministère de la Culture et des Communications



OSENTREPRENDRE - CATÉGORIE ADAPTATION SCOLAIRE



PREMIER PRIX NATIONAL POUR LA «SALINE DES BOIS»

Des jeunes de l'école Charles-Gravel et se sont démarqués avec brio lors du 18^e Gala des Grands Prix Desjardins qui a eu lieu au Palais Montcalm de Québec, le 16 juin 2015, avec leur projet entrepreneurial «La saline des bois». Les jeunes ont mis la main sur le 1^{er} prix national dans la catégorie «Adaptation scolaire» et sur une bourse de 2000 \$. La saline des bois est un petit récipient conçu à partir de petites bûches de bois qui sert à présenter et à conserver la fleur de sel de façon originale.

De gauche à droite, Lorraine Normand-Charbonneau (présidente Féd. Québécoise dir. d'établissement d'enseignement), Étienne Tremblay (élève), Christine Maltais (enseignante), Jérémie Girard (élève) et Samaëlle Belley (éducatrice spécialisée).

OSENTREPRENDRE - CATÉGORIE ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT



PREMIER PRIX NATIONAL POUR LES GARDIENNES AU CŒUR D'OR

Des élèves de deuxième secondaire à l'école De L'Odysée / Lafontaine, ont décroché le premier prix dans la catégorie «Entrepreneuriat étudiant au premier cycle du secondaire». Leur entreprise, «Gardiennes au cœur d'or», permet aux parents de réserver des plages horaires directement en ligne.

De gauche à droite, Chrystelle Gauthier (agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse), Érika Savard et Naomie Roussel (lauréates) et Solenne Cagnon (enseignante).

LES BONS COUPS



LA RELÈVE BIEN PRÉSENTE AU SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DU SAGUENAY

Plusieurs élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ont eu la chance de participer au Symposium international de peinture et sculpture du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans le cadre du volet - Relève. Les enseignants en Arts plastiques, Jean-Philippe Maltais et Serge Tremblay ont répondu à l'appel et demandé à leurs élèves de réaliser une peinture les laissant libres de choisir le thème à explorer. Des 35 toiles sélectionnées, celle du jeune François Gagnon, 4^e année de l'école Vanier, a littéralement séduit les membres du jury et reçu le premier prix. Bravo aux organisateurs qui permettent à nos jeunes artistes de vivre une formidable expérience d'exposition professionnelle et félicitations à tous les élèves participants.



ALLÔ PROF S'INSTALLE EN RÉGION

C'est en présence du Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, qu'Allô prof a annoncé l'ouverture de son premier centre d'appel dédié aux sciences qui est situé dans les locaux de l'école secondaire Charles-Gravel. Onze enseignants et une coordonnatrice ont été engagés pour répondre aux nombreux appels des élèves du primaire et du secondaire. Le centre a été inauguré le 18 avril 2106 en présence de nombreux partenaires.

FINALE RÉGIONALE DÉFI GÉNIE INVENTIF ÉTS RIO TINTO 2016

Quatre équipes du secondaire se sont démarquées lors de la finale régionale du Défi Génie Inventif ÉTS Rio Tinto 2016.



Olivier Rathé, Simon Richer, Mathieu Gauthier et Tom Martineau
5^e secondaire, école secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine
Médaille d'argent - 2^e cycle
Nom de l'équipe : équipe du Panzer
Prix Ordre des ingénieurs du Québec (Bourse de 150 \$)
**Participation à la finale québécoise
du Défi Génie Inventif les 27 et 28 mai à Montréal**

Olivier Rathé, Simon Richer, Mathieu Gauthier, Tom Martineau en compagnie de M. Zayan El Khaled



**Karelle Savard, Marie-Laurence Truchon, Alisson Blackburn
et Alexandra Gagnon-Tremblay**
5^e secondaire, école secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine
Médaille de bronze - 2^e cycle
Nom de l'équipe : équipe de L'attaque
Prix du CLS du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Bourse de 100 \$)
Karelle Savard, Marie-Laurence Truchon, Alisson Blackburn et Alexandra Gagnon Tremblay
en compagnie de Luc Duchesneau du CLS du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Frédérique Allard, Raphaël Gilbert et Camille Mousseau
4^e secondaire, école De L'Odysée / Dominique-Racine
Nom de l'équipe : équipe du Patachÿ
Prix Créativité Unigec (Bourse de 250 \$)

Frédérique Allard, Raphaël Gilbert et Camille Mousseau
en compagnie de Nicolas Rioux de Unigec Experts conseils

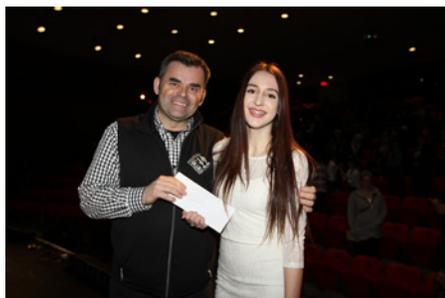


Anne-Frédérique Houde
4^e secondaire, école secondaire Fréchette
Nom de l'équipe : équipe Les propulseurs
Prix Les Débrouillards/Curium

PLUSIEURS
ARTISTES SE
DÉMARQUENT
AU SHOW DES RIVES
2016

Le 16 avril 2016, le Show des Rives en mettait plein la vue aux spectateurs présents à l'auditorium Daniel Vaillancourt de l'école secondaire Charles-Gravel. Le Show des Rives permet à nos élèves artistes de se produire devant grand public, c'est également l'occasion pour eux de se présenter une dernière fois sur scène avant la finale régionale du concours les Grands Talents au secondaire. Bravo à tous les participants et félicitations aux gagnants :

LES BONS COUPS



Amélia Villeneuve
(École De l'Odysée /
Dominique-Racine)



Le groupe Placébo formé
de Kaysee Gaudreault,
Marie Parizeau, Étiab Simard
et Jérémy Villeneuve
(École Charles-Gravel)



Claudia Labbé
et Juliette Bouchard
(École des Grandes-Marées)



La troupe Rap GOD
des Farandoles
(École De L'Odysée Lafontaine /
Dominique-Racine)



Christine Côté
(École De l'Odysée Lafontaine)

LES BONS COUPS



CHAPEAU LES FILLES

Bravo à Alexandra Beaudin, lauréate du Prix Continuité dans le cadre du concours Chapeau, les filles! 2015-2016. Alexandra étudie en Soudage haute pression au Centre de formation professionnelle du Fjord. Seule fille de son groupe, elle se spécialise en soudage haute pression après avoir décroché un diplôme d'études professionnelles en soudage-montage. Son ambition est de devenir scaphandrière-soudeuse et, un jour, fonder sa propre entreprise. Félicitations à cette jeune femme persévérante et fonceuse!



LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY MET SUR PIED SA PROPRE FONDATION

Permettre aux jeunes de croire en eux, d'avoir des rêves, de s'épanouir. Voilà la mission que s'est donnée la Fondation de la Réussite du Fjord. Le lancement des activités de la Fondation augure bien avec la générosité de madame Claire Guay qui a légué une somme de 100 000\$ aux enfants dans le besoin de Chicoutimi. Un Fonds spécial Claire Guay a été créé à l'intérieur de la Fondation.

Sur la photo, de gauche à droite : quelques membres du Conseil d'administration de la Fondation, Johanne Allard (administratrice), Sarah Drolet (secrétaire-trésorière), Liz S.Gagné (présidente), Jean-Claude Martel (vice-président) et Sarah Tremblay (administratrice).

EXPO-SCIENCES

DE JEUNES SCIENTIFIQUES PROMETTEURS
S'ILLUSTRENT À LA PANCANADIENNE 2016



WILLIAM HARVEY

- Prix de l'Excellence
Catégorie Intermédiaire
- Médaille de bronze

École secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine

Projet : Muscle tes satellites

Ce dernier a par ailleurs été choisi pour participer à l'Expo-sciences internationale du MILSET qui aura lieu à l'été 2017 à Fortaleza, au Brésil



THOMAS IMBEAULT-NEPTON

- Prix de l'Excellence
Catégorie Intermédiaire
- Médaille d'argent

École secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine

Projet : Éclaire ton attention



ARIANNE TREMBLAY ET EMMY TREMBLAY

- Prix de l'Excellence
Catégorie Senior
- Médaille de bronze

École secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine

Projet : La puissance des eaux grises.



LAI-ANN IMBEAULT-NEPTON

- Prix de l'Excellence
Catégorie Senior
- Médaille de bronze

École secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine

Projet : Valeur 2.0

PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

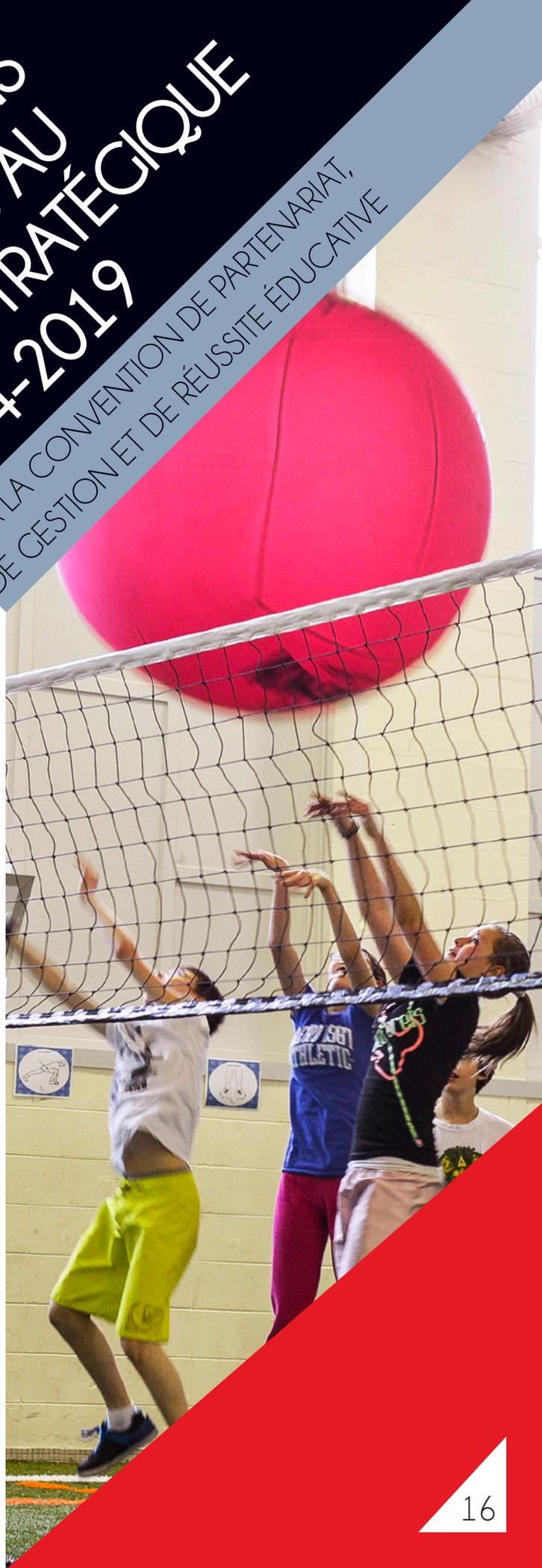
ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT,
DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

L'année 2015-2016 représente la deuxième tranche du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Cette reddition de comptes porte sur la convention de partenariat et le plan stratégique de la commission scolaire. Au cours de l'élaboration de notre nouveau plan stratégique, il a été convenu de fusionner ces deux processus administratifs afin de centrer les actions sur la mission de l'organisation et de mesurer les impacts de ces actions à l'aide des mécanismes de régulation et de reddition de comptes.

La première orientation définit les priorités et les objectifs de la convention de partenariat déterminés avec le ministère de l'Éducation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les orientations 2, 3 et 4 correspondent aux priorités visées par l'organisation pour 2014-2019.

Pour l'année 2015-2016, 17 des 19 objectifs comportant une cible pour 2015-2016 ont atteint ou dépassé les objectifs fixés. Les cibles annuelles qui n'ont pas été atteintes sont indiquées en rouge dans le tableau qui suit. Pour cette période, le bilan est donc plus que positif, et nous tenons à souligner la qualité du travail effectué par l'ensemble du personnel de chaque unité administrative.

Forte de l'ensemble des moyens mis en place pour atteindre ses objectifs (qualification et diplomation des élèves jeunes et adultes, persévérance scolaire, milieu sain et sécuritaire, satisfaction au travail du personnel, relations avec la communauté et avec les parents de ses élèves, partenariat avec le milieu de la santé, des services sociaux et municipal, etc.), la CSRS est confiante d'atteindre les cibles qu'elle s'est fixées. Parmi ces moyens, mentionnons, entre autres, les processus de régulation permettant l'analyse des résultats de fin d'année obtenus dans différentes matières au primaire et au secondaire, la mise en place d'interventions adaptées pour les élèves handicapés et en difficultés



PRINCIPALES RÉALISATIONS RELATIVES AU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

ET À LA CONVENTION DE PARTENARIAT,
DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), la mise en œuvre de projets en formation générale des adultes et en formation professionnelle favorisant l'amélioration de la diplomation, le développement de la formation à distance, la concertation entre les écoles secondaires et les centres.

Notons que, depuis la mise en place de la convention de partenariat et du plan stratégique, les résultats obtenus sont extrêmement positifs. Les stratégies privilégiées portent fruit et permettent d'espérer que nos objectifs seront atteints d'ici 2019.

Pour la prochaine année, la CSRS devra établir des cibles annuelles liées aux objectifs ayant fait l'objet d'un portrait de situation en 2014-2015. En effet, des questionnaires transmis aux élèves et au personnel de notre organisation ont permis de dresser un portrait de situation en ce qui a trait à trois objectifs précis :

- le sentiment de sécurité des élèves;
- le respect du niveau d'activités physiques;
- le sentiment de satisfaction du personnel de la CSRS par rapport à la qualité de vie au travail.

Les cibles de notre plan stratégique 2014-2019 sont élevées et représentent un défi de taille pour l'organisation qui devra déployer les efforts nécessaires afin que le plus grand nombre d'élèves persévèrent et obtiennent une diplomation ou une qualification.

Pour obtenir plus d'information sur l'ensemble des stratégies et des actions réalisées dans le cadre du plan stratégique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, nous vous invitons à consulter le document complet sur le site de la Commission scolaire.

www.csrsguenay.qc.ca



LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES OBJECTIFS ET CIBLES À ATTEINDRE AINSI QUE LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2015-2016

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2019	RÉSULTAT 2014-2015	RÉSULTAT 2015-2016
But 1 : L'augmentation de qualification et de la diplomation avant l'âge de 20 ans.	1.1 D'ici 2019, augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 82 %.	82,0 %	77,0 %	79.1%
	1.2 D'ici 2019, maintenir à 10 % ou moins le taux de sorties sans diplôme ni qualification.	10,0 % ou moins	9,6 %	9.2 %
But 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française.	2.1 D'ici 2019, atteindre au moins 90 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats pour l'ensemble des niveaux du primaire.	90,0 %	Lecture : 91.6% Écriture 92.5%	Lecture : 91.3% Écriture 91.5%
	2.2 D'ici 2019, atteindre au moins 80 % pour le taux de réussite des élèves en lecture et en écriture aux résultats de fin d'année de secondaire 1 à 5.	80,0 %	Lecture : 82.6% Écriture 82.4%	Lecture : 82.4% Écriture 85.4%
But 3 : L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage	3.1 D'ici 2019, atteindre un taux global de qualification des élèves HDAA de 72 %.	72,0 %	78,0 %	79 %
But 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.	4.1 D'ici 2019, augmenter à 60 % le pourcentage d'élèves qui respectent le niveau d'activité physique recommandé.	60,0 %	53,0 %	53 %
	4.2 D'ici 2019, augmenter à 70 % le nombre de jeunes qui pensent que l'école accorde de l'importance à la saine alimentation.	70,0 %	60,0 %	60 %
	4.3 D'ici 2019, s'assurer que 100 % des écoles aient un système de communication fonctionnel.	100,0 %	54,0 %	60 %
	4.4 D'ici 2019, s'assurer que plus de 95 % des élèves affirment se sentir en sécurité dans leur école.	95,4 %	84,6 %	84,6 %
But 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	5.1 D'ici 2019, maintenir à plus de 7 % le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre Commission scolaire en formation professionnelle par rapport à la clientèle totale des jeunes du secondaire.	7,0 %	8,1 %	7,2 %

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES OBJECTIFS ET CIBLES
À ATTEINDRE AINSI QUE LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2015-2016 (SUITE)

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2019	RÉSULTAT 2014-2015	RÉSULTAT 2015-2016
But 6 : L'engagement et la collaboration de la famille dans la réussite des élèves.	6.1 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première rencontre de septembre avec les titulaires : - Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire - Atteindre 65 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 82,0 % Secondaire : 54,0 %	Primaire : 84,0 % Secondaire : 53,0 %	Primaire : 90 % Secondaire : 60,2 %
	6.2 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Première visite de parents suite au premier bulletin de novembre : - Maintenir à 90 % le taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire - Atteindre 75 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 90,0 % Secondaire : 65,0 %	Primaire : 93,9 % Secondaire : 75,7 %	Primaire : 90 % Secondaire : 67,3 %
	6.3 Augmenter le taux de participation moyen des parents pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 5 ans pour chacune des rencontres suivantes : Deuxième visite de parents sur invitation suite au second bulletin : - Atteindre 95 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au primaire - Atteindre 90 % de taux de participation moyens d'ici 5 ans au secondaire	Primaire : 87,0 % Secondaire : 80,0 %	Primaire : 93,5 % Secondaire : 75,33 %	Primaire : 95 % Secondaire : 65,3 %
	6.4 Portail Édu-Groupe : -Atteindre 90 % des parents qui adhèrent et consultent le portail Édu-Groupe	Primaire : 89,9 % Secondaire : 82,1 %	Primaire : 92,3 % Secondaire : 91,7 %	Primaire : 96,6 % Secondaire : 95,9 %

LE TABLEAU SUIVANT PRÉSENTE LES OBJECTIFS ET CIBLES
À ATTEINDRE AINSI QUE LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2015-2016 (SUITE)

BUTS	OBJECTIFS	CIBLES 2014-2019	RÉSULTAT 2014-2015	RÉSULTAT 2015-2016
But 7 : La collaboration entre le milieu scolaire et les partenaires (santé et services sociaux, municipaux, économiques, communautaires, etc.).	7.1 Faire connaître à l'ensemble des gestionnaires les partenaires qui peuvent collaborer avec le milieu scolaire	Élaborer un bottin des organismes	Pour l'année 14-15, le bottin n'a pas été élaboré, mais le sera au début de l'année scolaire 15-16.	Pour l'année 15-16, le bottin n'a pas été élaboré. Une activité Synergie énergie est en préparation
But 8: L'insertion professionnelle du personnel.	8.1 Appliquer la procédure d'accueil à tous les nouveaux employés à l'intérieur de leur premier mois de travail.	100 % des nouveaux employés	100 %	100 %
	8.2 Accompagner tous les employés qui changent de fonctions ou de lieu de travail selon la procédure établie.	100 % des employés qui ont changé de fonction	92 %	100 %
But 9 : La qualité de vie au travail et la reconnaissance	9.1 Que 90 % de notre personnel considère que la qualité de vie au travail est adéquate à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.	100 % des employés qui ont changé de fonction	87 %	87 %
But 10 : Contribution au développement des entreprises et des individus par une offre de services adaptée aux besoins en FGA et en FP.	10.1 Maintenir l'offre de services adaptés de la formation générale des adultes d'ici 5 ans.	Maintenir l'offre	Plus de 12 offres de services	Plus de 12 offres de services
	10.2 Augmenter l'offre de services adaptés de la formation professionnelle de 7 activités à 12 activités d'ici 5 ans.	Offre de 7 à 12 services adaptés	8 services offerts	10 services offerts
But 11 : Représentation administrative et politique auprès des organismes municipaux, politiques, économiques, socioculturels, santé et services sociaux, communautaires, scientifiques et sportifs.	11.1 Maintenir la représentation administrative à 19 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation administrative.	L'ensemble des représentations a été maintenu.	L'ensemble des représentations a été maintenu.
	11.2 Maintenir la représentation politique à 9 activités d'ici 5 ans.	Maintenir la représentation politique	L'ensemble des représentations a été maintenu.	L'ensemble des représentations a été maintenu.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE 2015-2016

Le Protecteur de l'élève a été interpellé à vingt reprises au cours de l'année 2015-2016. Six de ces dossiers ont fait l'objet d'une enquête approfondie et d'un rapport déposé au Conseil des commissaires ou à la Commission scolaire. Quatre autres dossiers ont nécessité des démarches auprès des instances scolaires.

Concernant les dix autres requêtes, celles-ci en étaient encore à l'étape des discussions avec les représentants de l'établissement concerné ou avec les instances de la Commission scolaire lorsque les parents ont contacté le Protecteur de l'élève. Ces dossiers ne se sont pas rendus à l'étape d'une plainte formelle. Les interventions du Protecteur ont alors pris la forme d'une identification des besoins, d'écoute et d'échanges sur les attentes, sur la problématique vécue ou sur les démarches entreprises ou à venir. Puis les dossiers ont été référés à la Commission scolaire qui a traité les demandes des parents.

Quant au volet Intimidation sur lequel le Protecteur de l'élève peut être interpellé, aucun événement de cette nature n'a été porté à son attention au cours de la dernière année.

Des suivis réguliers sur le développement de différents dossiers ont été assurés par les intervenants scolaires auprès du Protecteur de l'élève. Pour ces raisons, et pour l'ensemble des relations entretenues au cours de l'année 2015-2016, le Protecteur de l'élève tient à souligner l'excellente collaboration obtenue auprès des intervenants scolaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Marc Pomerleau
Protecteur de l'élève
30 juin 2016



NATURE DES
ÉVÈNEMENTS
DÉCLARÉS PAR LES
DIRECTIONS D'ÉCOLE
À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET PROPORTION
DES PLAINTES DÉPOSÉES
AUPRÈS DU PROTECTEUR DE
L'ÉLÈVE

« La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève ».
(Extrait de la Loi sur l'Instruction Publique du Québec LIP)

ÉLÉMENTS RELATIFS
À L'INTIMIDATION ET À LA VIOLENCE
À L'ÉCOLE

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologiques (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

ÉCOLE	INTIMIDATION				VIOLENCE			
	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)	Physique	Verbale	Écrite	Électronique (cyberagression)
Sainte-Rose	Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale				Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale			
Mont-Valin	Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale				Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale			
Dominique-Racine	Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale				Cinq événements ou moins déclarés à la direction générale			

PROPORTION DE CES INTERVENTIONS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PLAINTE
AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE : 0 %

¹ Rappel : les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que décrits à l'article 13 de la LIP et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉUSSITE

	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC	CSRS	QC
1	Pourcentage des élèves ayant accumulé un retard à la fin du primaire															
T	3,7	9,6	3,2	9,9	4,4	10,8	4	11,1	5,3	11,6	4,8	11,5	4,7	11,5	*	*
F	2,7	7,8	2,5	8,1	4,4	8,7	2,1	9,1	4,2	9,5	3,4	8,5	3,4	9,6	*	*
G	4,6	11,4	3,9	11,8	4,4	12,9	5,8	13,1	6,2	13,7	6,2	13,4	5,9	13,3	*	*
2	Pourcentage des élèves HDAA intégrés (primaire)															
T	81,9	78,1	86,4	79,8	86,9	80,7	87	81,3	85,5	81,8	88	82,5	87,8	82,6	89,9	83,1
F	84,6	80,4	88,9	81,7	85,5	82,8	84,7	83,5	80,7	84,3	86,7	84,9	88,5	84,8	91,5	85,4
G	80,9	77	85,5	78,8	87,7	79,7	87,9	80,2	87,4	80,6	88,5	81,2	87,5	81,5	89,2	81,9
3	Pourcentage des élèves sortant avec diplôme en secondaire 5															
T	76,8	77	70,4	77,2	75,8	79,1	73,7	78,1	75,6	77,3	77,6	77,9	75,7	78,5	*	*
F	80,5	80,5	74,4	80,4	77	82,5	78,5	81,6	80	81,2	80,7	81,5	82,9	82,1	*	*
G	72,5	73,2	66	73,8	74,3	75,3	68,9	74,2	70,6	72,7	74,3	73,9	67,6	74,6	*	*
4	Pourcentage des élèves sortant avec diplôme ou qualification															
T	85,9	79,7	89,7	81,6	87,7	82,6	90,3	83,8	90,8	83,8	90,4	84,7	93,4	83,7	85,9	*
F	90,3	84,4	90,3	85,7	88,5	86,4	91,9	87,4	93,4	84,6	92,7	88,1	92,8	95,6	89	*
G	80,9	74,8	89	77,4	86,7	78,5	88,8	79,9	87,9	77	88,1	81,2	87,5	90,9	82,6	*
5	Pourcentage des élèves sortant sans diplôme ou qualification (décrocheurs)															
T	14,1	20,3	10,3	18,4	12,3	17,4	9,7	16,2	9,2	16,2	9,6	15,3	6,6	14,1	*	*
F	9,7	15,6	9,7	14,3	11,5	13,6	8,1	12,6	6,6	15,4	7,3	11,9	4,4	11	*	*
G	19,1	25,2	11	22,6	13,3	21,5	11,2	20,1	12,1	23	11,9	18,8	9,1	17,4	*	*
6	Pourcentage des élèves HDAA intégrés (secondaire)															
T	21,9	45,4	15	47,5	16,9	49	24,4	51,3	39,4	53	35,9	57,2	44,2	59,2	48,2	61,9
F	21,7	46,5	16,7	49	19	50	26	53	39,3	54,3	34,7	58,5	47,6	60,9	54,2	65
G	22	44,8	14	46,6	15,8	48	23,5	50,4	39,4	52,3	36,5	56,2	42,5	58,2	45,1	61,2
7	Pourcentage des élèves diplômés en formation professionnelle (peu importe le programme)															
T	75,2	77,3	78,6	79,1	72,5	79,6	73,3	80,1	74	80,5	-	-	-	-	*	*
F	78,5	77,2	76,4	78,5	74,8	79,4	74,9	79,2	73,5	79,9	-	-	-	-	*	*
G	71,8	77,4	81	79,7	69,9	79,8	71,5	80,8	74,5	81	-	-	-	-	*	*
8	Pourcentage des nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle															
T	41,7	34,1	45,2	33,8	40,6	31,3	39,9	30,7	42,6	31,1	37,7	29,8	37,3	27,2	*	*
F	35,7	27,9	37,2	28,1	34	26,4	31,5	25,2	37,7	24,8	32,3	23,4	29,8	20,5	*	*
G	47,8	39	54,1	38,4	48,2	35,4	50	35,3	48,5	36,2	44,3	34,8	45,8	32,9	*	*
9	Total des effectifs en formation générale adulte															
TOTAL	2613	186110	3575	222360	4269	242994	4225	240406	3416	234538	3522	240492	3310	237248	*	*
VAR	8,40%	1,88%	36,80%	19,48%	19,40%	9,28%	-1,03%	-1,06%	-19,15%	-2,44%	3,10%	2,54%	-6,02%	-1,35%	*	*

* Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur n'a pas fourni de données à jour concernant le secteur primaire, la formation professionnelle et la formation générale des adultes pour l'année 2014-2015.

CONSTATS

1) 4,7 % des élèves de la Commission scolaire accumulent des retards d'au moins UN an pendant leur parcours au primaire. Cette donnée de 2013-2014 constitue une amélioration de 6,8 points de pourcentage comparativement au reste du Québec, alors que 11,5 % des élèves accumulaient des retards.

À la fin des six années que dure normalement le primaire, les enfants ne devraient être âgés que de 12 ans et moins. Un élève âgé de 13 ans ou plus est ainsi en situation de retard scolaire; l'âge de l'élève reflète le retard accumulé.

5) Le taux de décrocheurs (élèves sortant sans diplôme ou qualification) est de 6,6 % en 2013-2014, une amélioration de trois points si on le compare aux résultats de 2012-2013. Chez les filles, le taux de décrochage est de 4,4 % en 2013-2014, une amélioration de 2,9 points par rapport à l'année scolaire précédente. Chez les garçons, le taux de décrochage est de 9,1 % en 2013-2014, une amélioration de 2,8 points par rapport à 2012-2013. Il s'agit d'une performance significative si on compare ces pourcentages au taux de décrocheurs québécois qui se chiffre à 14,1 % en 2013-2014. Les données peuvent être comparées à partir de 2008-2009. Le taux de décrochage était alors de 10,3 % pour notre Commission scolaire et de 18,4 % pour le reste du Québec.

Le calcul du taux de décrocheurs a été modifié en considérant les inscriptions dans l'année complète suivant celle de l'arrêt des études secondaires sans l'obtention d'un diplôme ou d'une certification reconnue par le MEESR.

6) Le pourcentage des élèves HDAA du secondaire intégré s'est amélioré. Il est passé de 16,9 % en 2009-2010 à 48,2 % en 2014-2015. Au Québec, le taux est de 61,9 %.

7) Selon les données 2010-2011, 73,3 % de nos élèves en formation professionnelle sortent avec un diplôme et 74,0 % en font de même en 2011-2012.

8) Le pourcentage de nos nouveaux élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est de 37,3 % en 2013-2014 comparativement à 27,2 % pour l'ensemble du Québec.

9) En formation générale des adultes, on remarque une diminution du nombre total des effectifs en 2011-2012. C'est la baisse la plus importante depuis plusieurs années. Par la suite, une légère hausse survient en 2012-2013, soit 3,10 %, suivie d'une baisse en 2013-2014 de 6,02 %.



ACTIONS ET DÉCISIONS

DU CONSEIL DES COMMISSAIRES 2015-2016

L'année 2015-2016 a été marquée par la mobilisation de nos élus concernant la sortie du projet de loi 86 - Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

En effet, ce projet de loi, loin de rejoindre les valeurs démocratiques auxquelles adhèrent les membres du conseil, a suscité bon nombre de réactions, notamment une ferme volonté de se faire entendre par le ministre. De ce fait, commissaires et commissaires-parents ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration d'un mémoire transmis à la Commission de la Culture et de l'Éducation dans le cadre des consultations sur le projet de loi 86. Forts de leurs convictions, les commissaires auteurs de ce mémoire ont interpellé les élus municipaux, les dirigeants d'organismes publics ainsi que les médias de la région. Devant l'annonce de la mise au feuilleton du dit projet de loi, les élus estiment que leurs démarches ont porté fruit.

Conformément à ses différents partenariats, le conseil a autorisé la signature du protocole d'entente pour l'utilisation d'une partie de terrain appartenant à l'école La Source par la municipalité de Saint-Honoré afin que soit agrandi le terrain de soccer.

Par ailleurs, le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec le Club de compétition du Mont-Édouard pour la discipline Sport-Études ski alpin, cette discipline s'ajoutant aux 29 autres déjà offertes.

En raison du nombre trop peu élevé d'inscriptions, le conseil a été dans l'obligation de fermer la Maison familiale rurale du Fjord en date du 30 juin 2016.

Sur le plan financier, les membres ont adopté un rapport financier 2014-2015 moins déficitaire que prévu : soit de 340 000 \$ au lieu de 660 000 \$ tel que prévu au budget initial pour cette même année. Cette année financière a également été marquée par un réinvestissement du gouvernement en matière d'Éducation, 166 000 \$ pour notre commission scolaire, et par l'ajout de mesures de reddition de comptes. Les membres du conseil ont clos l'année par la reconduction du programme de départ volontaire et l'adoption d'un budget équilibré pour l'année 2016-2017.



BILAN DES ÉTATS FINANCIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 287
DE LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY
SOUMET POUR PUBLICATION, SES ÉTATS FINANCIERS.

	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (découvert bancaire)	(397 030)	\$ 369 493 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	15 426 017 \$	16 349 795 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-\$	608 828 \$
Subvention à recevoir - Financement	21 476 539 \$	23 987 308 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 464 253 \$	1 392 308 \$
Débiteurs	1 268 894 \$	1 517 854 \$
Stocks destinés à la revente	195 644 \$	197 683 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	39 434 317 \$	44 423 269 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires	8 600 000 \$	9 200 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	19 568 875 \$	16 335 651 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 772 582 \$	1 840 663 \$
Revenus perçus d'avance	238 349 \$	197 484 \$
Provisions pour avantages sociaux	6 451 364 \$	5 952 403 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	120 531 432 \$	119 073 222 \$
Autres passifs	1 305 675 \$	667 503 \$
TOTAL DES PASSIFS	158 468 277 \$	153 266 926 \$
DETTE NETTE	(119 033 960) \$	(108 843 657) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	125 968 036 \$	115 505 002 \$
Stocks de fournitures	644 018 \$	613 166 \$
Frais payés d'avance	60 205 \$	52 354 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	126 672 259 \$	116 170 522 \$
Surplus accumulés au début	7 326 865 \$	7 667 489 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	311 434 \$	(340 624) \$
SURPLUS ACCUMULÉS À LA FIN	7 638 299 \$	7 326 865 \$

COMPARATIF 2015-2016

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, commence le 1^e avril 2015 et se termine le 31 mars 2016.

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE 20

AVRIL 2015 À MARS 2016

	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL D'HEURES RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Personnel d'encadrement	122 057,88	0	122 057,88	70
Personnel professionnel	161 985,73	60,40	162 046,13	114
Personnel infirmier	0	0	0	0
Personnel enseignant	1 404 851,30	1 920,61	1 406 771,91	1387
Personnel de bureau, technicien et assimilé	715 384,64	2 491,48	717 876,11	795
Agents de la paix	0	0	0	0
Ouvriers, personne d'entretien et de service	198 415,90	3 654,72	202 070,62	142
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
TOTAL	2 602 695,46	8 127,21	2 610 822,67	2508

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1^E AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

FOURNISSEUR	NOMBRE DE CONTRATS	VALEUR DES CONTRATS
Contrats de services avec une personne physique ³	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ⁴	13	1 479 082,37 \$
TOTAL	13	1 479 082,37 \$

³ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non

⁴ Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation

FORCES
AVENIR vise
à reconnaître,
à honorer et
à promouvoir
l'engagement de la
jeunesse dans des projets
qui enrichissent le savoir, qui
suscitent le goût de la réussite,
le dépassement personnel et le
développement du sens civique,
contribuant à la formation de citoyens
conscients, actifs et responsables, à la fois
enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le
monde. De janvier à juillet 2015, chaque semaine,
FORCES AVENIR a fait connaître un élève, un groupe
d'élèves ou un membre du personnel d'une école secondaire
s'étant démarqué par son engagement ou sa persévérance.

FORCES AVENIR

ÉLÈVES ENGAGÉS



UNE ÉLÈVE ENGAGÉE À EXPLOITER SES TALENTS SANS SE LAISSER FREINER PAR LA SURDITÉ

Mégane Fortin fait partie des personnes qui sont plus grandes que leur handicap. Cette élève de troisième secondaire à l'école Charles-Gravel doit en effet composer avec la surdité, conséquence d'une méningite qui a frappé quand elle avait deux ans. Avec l'aide de technologies et au prix d'efforts constants, Mégane a appris à parler. Un défi pour quelqu'un qui ne s'entend pas et qu'elle relève avec brio. Si bien qu'elle a pu entreprendre un projet original pour démystifier la réalité des personnes malentendantes : une vidéo dans laquelle elle met à profit son talent pour les arts visuels et dont elle assure la narration.



DES ÉLÈVES ENGAGÉS À FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le mot intégration prend tout son sens à l'école secondaire De L'Odyssée / Dominique-Racine. La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle est devenue l'occasion de déployer nombre d'activités pour encourager les jeunes à célébrer leurs différences, mais aussi à voir leurs ressemblances. Près de 60 jeunes fréquentent le Centre Ressources, une aile où l'enseignement est adapté au rythme de personnes ayant des besoins particuliers. Ces jeunes, qui doivent composer entre autres avec un handicap physique, un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle, y côtoient quotidiennement les élèves du « régulier ». L'intégration y est une valeur et un mode de vie permettant aux jeunes de s'unir et de se comprendre.

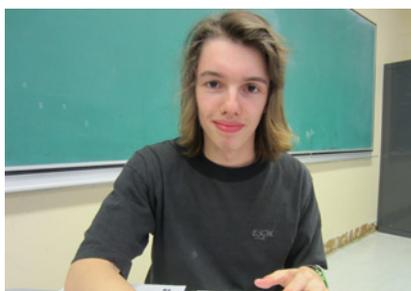
FORCES Avenir

ÉLÈVES ENGAGÉS



UNE ÉLÈVE ENGAGÉE À AIDER SON PROCHAIN EN RECONNAISSANCE DE TOUT CE QUE SON MILIEU LUI A APPORTÉ

Cloé Hudon a la bougeotte. Cette finissante du programme d'éducation internationale à l'école secondaire Charles-Gravel présente une impressionnante feuille de route. Entre les études, la pratique d'activités physiques et le travail, elle cumule nombre d'engagements sur la scène politique de son école et joint ses efforts à des projets communautaires qui sèment la joie et rendent la vie plus douce à d'autres. Sa motivation, elle la trouve dans ce désir constant d'aider autrui. Rendre service à son prochain est, pour elle, une bonne façon de saluer l'investissement de celles et de ceux qu'elle aura côtoyés tout au long de son passage au secondaire.



UN ÉLÈVE ENGAGÉ À METTRE EN PLACE LES CONDITIONS GAGNANTES POUR DONNER VIE À SES VALEURS

Après avoir fui la réalité, Jean-Michel Bouchard, étudiant à l'école secondaire des Grandes-Marées, est aujourd'hui libéré de la consommation. Désireux de prendre son envol et de se réaliser, ce jeune homme a décidé de réfléchir à son avenir, à ses rêves, à ce qui était réellement important pour lui. Ce qui lui aura permis de vaincre sa dépendance et de garder le cap ! Le désir de fonder une famille et de décrocher un emploi valorisant sont des objectifs qui l'ont incité à prendre le contrôle de sa destinée et à persévérer.



UN PROJET ENGAGÉ À OUTILLER LES FAMILLES QUI VIVENT AVEC LE CANCER D'UN ENFANT

Quand le cancer frappe un enfant, c'est la vie quotidienne de toute sa famille qui se trouve bouleversée. Marie Parizeault, de l'école secondaire Charles-Gravel, a réalisé une initiative tout à fait novatrice dans la région : créer un recueil de ressources et de services accessibles aux familles ayant un enfant atteint de cancer. Psychologues, organismes d'information et de soutien, transport, aide aux devoirs, gardiennage... Tout s'y trouve ! Un outil pratico-pratique qui simplifie à coup sûr la vie des familles devant composer avec la maladie.

FORCES Avenir

ÉLÈVES ENGAGÉS



UN ÉLÈVE ENGAGÉ À DÉCOUVRIR ET À DÉVELOPPER SES FORCES EN LES METTANT AU PROFIT D'AUTRUI

Marc -André Houde multiplie les projets qui l'amènent à se sentir utile, à propager le bonheur, à animer la vie de sa communauté, tant auprès des jeunes que des aînés. Entre ses fonctions au conseil d'administration du Club Octogone de sa région, notamment à titre de vice-président des activités et de vice-président voies et moyens, son dévouement auprès de la Maison des jeunes de Laterrière, sa participation au gouvernement étudiant et à l'équipe bigénération de son école, cet élève engagé de troisième secondaire à l'école De L'Odysée / Dominique-Racine réussit son parcours scolaire, joue du trombone et parvient à garder, malgré un agenda chargé, un équilibre.



UN ÉLÈVE ENGAGÉ À ATTEINDRE SES OBJECTIFS PROFESSIONNELS EN DÉPIT DE SES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

À son entrée au secondaire, Maxime Gagné ne l'a pas eu facile. Après avoir doublé ses deux premières années, ce jeune homme, qui doit composer avec un déficit d'attention avec hyperactivité en plus d'une dysphasie assez importante, a intégré le parcours de formation axé sur l'emploi offert à l'école Fréchette. Une avenue adaptée à son rythme, qui lui permet de faire ses premières armes sur le marché de l'emploi. Celui qui aurait pu se décourager et abandonner a plutôt choisi de redoubler d'ardeur et de déployer toutes les stratégies possibles pour réussir son secondaire et atteindre ses objectifs de carrière. Ses forces : une capacité à bien s'entourer et à demander de l'aide, et une extraordinaire persévérance.



PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE DES GRANDES MARÉES

Un groupe de jeunes de l'école secondaire des Grandes-Marées, a pu mettre sur pied une initiative permettant à des élèves de déjeuner gratuitement. « La gang des petits déjeuners ESGM » peut compter sur l'appui Pierre Rousseau, Yvan Coulet, et de Daniel Morin, animateur de vie spirituelle et communautaire (AVSEC), pour mener à bien ce projet. Saluons également l'apport de généreux donateurs pour la fourniture des denrées nécessaires.



FORCES Avenir

PERSONNEL ENGAGÉ



UNE TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ENGAGÉE À PROPULSER LES JEUNES VERS LA RÉUSSITE

Nancy Lachance est une alliée des jeunes et une figure connue à l'Anse-Saint-Jean. À titre de technicienne en éducation spécialisée, elle épaulé les élèves du secondaire de l'école Fréchette non seulement en leur donnant un coup de pouce pour qu'ils réussissent leur parcours scolaire, mais aussi en les outillant pour qu'ils mènent à bien des projets qu'ils entreprennent, quelle qu'en soit l'envergure. Son engagement envers la relève de sa région dépasse largement les murs de l'école.

Comme bénévole de la Maison des jeunes, elle les côtoie autrement, dans un cadre différent, afin de les amener à évoluer sur le plan humain. Dans un cas comme dans l'autre son objectif demeure le même : qu'ils prennent conscience de leurs forces et avancent ainsi avec confiance dans la vie.



UN ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ENGAGÉ À AIDER DE JEUNES DÉFICIENTS INTELLECTUELS À EXPLOITER LEUR PLEIN POTENTIEL

La différence, Steeve Bolduc la vit depuis près de 30 ans. Ce technicien en éducation spécialisée à l'école secondaire De L'Odysée / Dominique-Racine côtoie, jour après jour, des jeunes déficients intellectuels. Par son immense dévouement, par la confiance qu'il place en eux et par le biais de petits et grands projets, il les outille, les accompagne, les prépare à la vie qui les attend après leurs études. « Monsieur Steeve » est un semeur. Il sème les graines qui permettront à ces jeunes de récolter quelque chose d'essentiel : l'autonomie, la capacité d'aller vers les autres et, surtout, la foi en leurs rêves et en leur avenir.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires adopte un code d'éthique et de déontologie applicable à l'ensemble de ses membres.

Les commissaires doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir avec honnêteté, loyauté et intégrité, au mieux des intérêts de la Commission, avec diligence et compétence, comme le ferait toute personne raisonnable en de pareilles circonstances.

L'adoption de ce code et les engagements officiels envers celui-ci accroissent et maintiennent la confiance du public en l'intégrité de l'administration de la Commission scolaire.

1. OBJECTIFS

De façon générale, le présent règlement s'inscrit dans un contexte de transparence et se veut une garantie de confiance et de crédibilité pour le public à l'égard des commissaires.

Plus spécifiquement, ce règlement dicte des règles de conduite aux commissaires, propose des mesures de prévention par des déclarations d'intérêts, identifie des situations conflictuelles, prévoit l'imposition de sanctions et veut être un gage de décisions exemptes de conflits d'intérêts.

2. DÉFINITIONS

COMMISSION

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

COMMISSAIRE

Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires et/ou un commissaire représentant du comité de parents.

ÉTHIQUE

Ensemble de valeurs ou de principes liés à la mission de l'organisation, destinés à aider le développement d'un jugement sûr lors d'une décision à prendre ou d'un comportement à adopter.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Toute situation où le commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel ou celui de ses proches et celui de la Commission scolaire.

3. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.

Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance publique du Conseil, d'une séance du Comité exécutif, d'un huis clos, d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté. En faisant connaître les principes auxquels elle croit et adhère, la Commission souhaite aider tous les intéressés à orienter leur action.

4.1. LES DEVOIRS GÉNÉRAUX

- 4.1.1. Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du Conseil et/ou du Comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la Commission.
- 4.1.2. Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès du président ou de la secrétaire générale.
- 4.1.3. Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.1.4. Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 4.1.5. Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la Commission.
- 4.1.6. Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discriminations comme par exemple celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, les handicaps, les liens parentaux, etc.

4.2. RELATIONS AVEC LES PAIRS

- 4.2.1. Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie.
- 4.2.2. Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par le Conseil des commissaires et le Comité exécutif.
- 4.2.3. Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 4.2.4. Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 4.2.5. Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 4.2.6. Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

4.3. RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

- 4.3.1. Le commissaire traite chacun des cas à l'étude avec équité et justice.
- 4.3.2. Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la Commission.
- 4.3.3. Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 4.3.4. Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

4.4. RELATIONS AVEC LA COMMISSION

- 4.4.1. Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 4.4.2. Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son Conseil et son Comité exécutif.
- 4.4.3. Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en Conseil ou en Comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.

4.5. RELATIONS AVEC LE PUBLIC

- 4.5.1. Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 4.5.2. Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.
- 4.5.3. Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.
- 4.5.4. Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.
- 4.5.5. Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires ou de la Commission.

5. SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 5.1. Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents, dans l'exercice de ses fonctions.
- 5.2. Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement, en utilisant le formulaire apparaissant en annexe I.
- 5.3. Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, il sera tenu de produire une déclaration en début de mandat et chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 5.4. Ces déclarations sont remises au président du Conseil des commissaires et acheminées par la suite à la secrétaire générale.
- 5.5. Toute nouvelle déclaration rend caduque la précédente, laquelle est retirée et remise à la personne concernée.
- 5.6. La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants:
 - 5.6.1. Au regard de l'argent avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages; utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes; relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect.
 - 5.6.2. Au regard de l'information utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées.
 - 5.6.3. Au regard de l'influence utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié.
 - 5.6.4. Au regard du pouvoir
 - abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
 - le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

6. MÉCANISME D'APPLICATION

- 6.1. Toute plainte au regard du présent règlement doit être déposée au directeur général qui verra à la référer à la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, s'il y a lieu (Réf. : article 175.1 de la LIP - 5^e paragraphe).
- 6.2. Sanctions
La loi prévoit entre autres les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les Élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'Instruction publique).

Dans les autres cas, la ou les personnes chargées d'imposer une sanction peuvent édicter l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- 6.3.1 Avis verbal : en cas d'infraction mineure au présent code, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis verbal au commissaire fautif.
- 6.3.2 Avis écrit : en cas d'infraction plus sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront servir un avis écrit au commissaire fautif. Cet avis devra indiquer ce qui constitue l'essentiel de l'infraction et la correction à apporter.
- 6.3.3 Blâme : en cas d'infraction sérieuse ou de récidive, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déposer, en assemblée publique, une motion de blâme à l'encontre du commissaire fautif.
- 6.3.4 Participation aux comités : en plus des sanctions précédentes, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront déchoir un commissaire de ses charges ou de ses droits de participation au sein de comités de la Commission scolaire ou à titre de représentant de la Commission scolaire.
- 6.3.5 Coupure de rémunération : exceptionnellement, la ou les personnes chargées de déterminer s'il y a eu contravention au code pourront imposer une coupure de rémunération d'un commissaire.
- 6.3.6 Suspension : exceptionnellement, le commissaire pourra être suspendu sans rémunération; toutefois, cette suspension ne peut être considérée comme étant un défaut d'assister au Conseil des commissaires au sens de l'article 193 de la loi sur les élections scolaires.

7. LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

- 7.1. La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du Gouvernement du Québec (décret 545-90 du 25 avril 1990).
- 7.2. Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le Conseil des commissaires.
- 7.3. La Commission définit par politiques, les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

8. ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

- 8.1. Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du Secrétariat général, 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1W2.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil des commissaires, soit le 9 mai 2007.

10. ABROGATION

- 10.1 Le présent règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires remplace le Règlement (R)-1998-02 adopté le 27 janvier 1998.